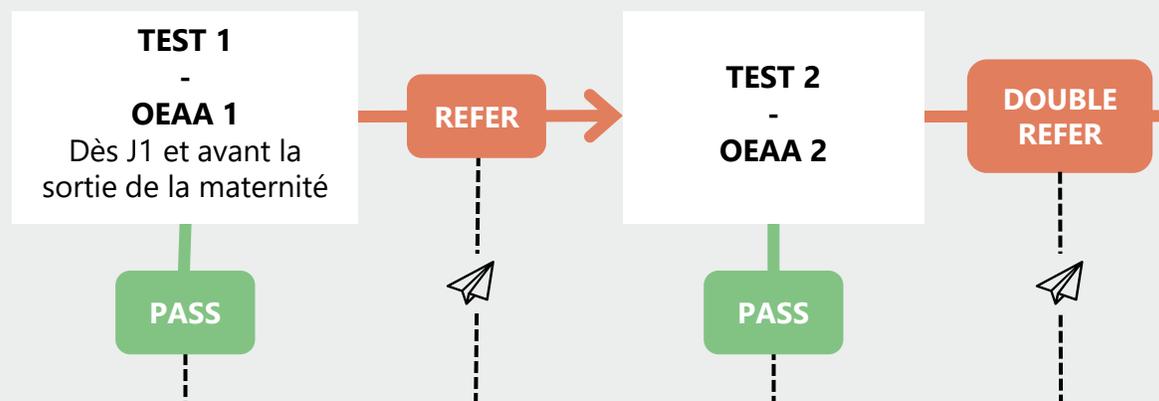


Orientation des nouveau-nés à travers deux filières : une **filière dépistage** en l'absence de facteur de risque et une **filière diagnostique** en présence d'au moins un facteur de risque ou en cas de **DOUBLE REFER** au test de dépistage.

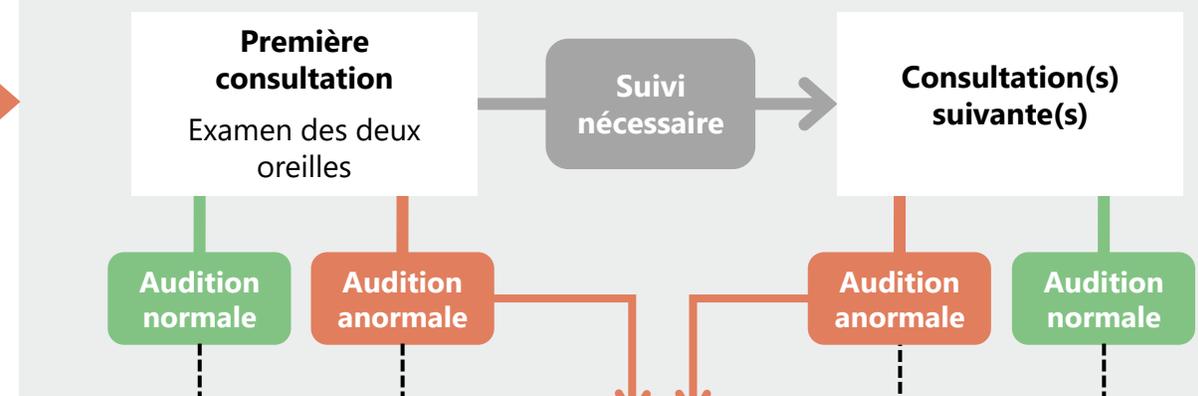
Filière dépistage

L'institution hospitalière désigne les équipes de testeurs qui réalisent des **Otoémissions Acoustiques Automatisées (OEAA)** chez tous les nouveau-nés sans facteur de risque, durant le premier mois de vie.



Filière diagnostique

Dans les 15 jours, l'ORL réalise une **anamnèse**, une **recherche de facteurs de risque**, une **otoscopie**. Il y a lieu de pratiquer un **Potentiel évoqué auditif (PEA)** avec recherche de seuils (si les systèmes automatiques sont utilisés, attention à la qualité et donc aux conditions matérielles des divers examens, ainsi qu'aux compétences requises).



Envoi des résultats au Centre de collecte de données
par voie informatique ou papier.

✍ Les résultats des tests de dépistage sont inscrits dans le carnet ONE de l'enfant.

PASS : résultat concluant, l'oreille entend bien.

REFER : résultat non concluant, un second test doit être réalisé. En cas de **DOUBLE REFER**, l'enfant est référé vers la filière diagnostique afin qu'un diagnostic soit posé.